

**CONVOCAION**

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

**DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR**

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

M. Bruno DION .....Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS .....Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE .....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS .....Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL.....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-01

**Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°111-2023 à n°131-2023.**

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte** des décisions n°111-2023 à n°131-2023 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2023-12-02

**Rapport n° 2 – Budget primitif 2024 - Ville.**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2024 de la Ville :

Celui-ci s'élève à la somme de 28 145 851 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 6 830 980 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 21 314 871 €

Délibération : n° 2023-12-03

**Rapport n° 3 – Budget primitif 2024 - Plage.**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

▪ **approuve** le budget primitif 2024 de la Plage :  
Celui-ci s'élève à la somme de 672 568 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :  
Section d'Investissement :  
Dépenses et Recettes = 108 429€  
Section de Fonctionnement :  
Dépenses et Recettes = 564 139€

Délibération : n° 2023-12-04

#### **Rapport n° 4 – Budget primitif 2023 - Scène Adamoise.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

▪ **approuve** le budget primitif 2024 de la Scène Adamoise :  
Celui-ci s'élève à la somme de 297 900 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :  
Section d'Investissement :  
Dépenses et Recettes = 40 000 €  
Section de Fonctionnement :  
Dépenses et Recettes = 257 900 €

Délibération : n° 2023-12-05

#### **Rapport n° 5 – Nouveaux tarifs 2024 - Divers.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** les nouveaux tarifs 2024 (*Cimetière, Bibliothèque, Musée, Manifestations, Logements, Locations de salle, Utilisation du Domaine Public...*).

Délibération : n° 2023-12-06

#### **Rapport n° 6 – Subventions Municipales 2024.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions,

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations selon les propositions jointes à la délibération.
- **fixe** le montant de la subvention :
  - . au CCAS pour : 200.000 €
  - . à la Plage pour : 165.000 €
  - . à la Scène adamoise pour : 200.000 €
  - . à la Caisse des Ecoles pour : 3.000 €Ces montants seront inscrits au budget 2024.
- **verse** à certaines associations ayant des salaires à assurer (CSL, CMIA, ainsi qu'au CCAS), la subvention par 1/12<sup>ème</sup>.
- **effectue** en un seul versement les subventions jusqu'à 800 € et en deux versements (mars et septembre) les subventions dépassant 800 €.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Délibération : n° 2023-12-07

**Rapport n° 7 – Subvention au cinéma Le Conti.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de l'attribution d'une subvention de 40 000€ au profit de la Société SPECTA (Cinéma le Conti).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les obligations réciproques de chacune des parties.

Délibération : n° 2023-12-08

**Rapport n° 8 – Modification du protocole d'ARTT et temps de travail des agents de la Police municipale.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la modification du protocole d'ARTT et temps de travail pour les agents de la filière police.

Délibération : n° 2023-12-09

**Rapport n° 9 – Abrogation des délibérations concernant la prime d'assiduité.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **abroge** les délibérations concernant la prime d'assiduité.

Délibération : n° 2023-12-10

**Rapport n° 10 – Modification du tableau des emplois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** les créations et les transformations mentionnées dans la délibération et **apporte** les modifications aux tableaux des emplois du 31 décembre 2023 et du 1er janvier 2024 pour tenir compte de restructuration de service, de recrutements, des départs en retraite, des avancements, des évolutions réglementaires des cadres d'emplois.
- **dit que** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné.

Délibération : n° 2023-12-11

**Rapport n° 11 – Contrat de mise à disposition entre la fédération APAJH, en tant que l'ESAT « Les Ateliers Georges Lapierre », et la Ville de L'Isle-Adam.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé de l'ESAT APAJH au sein de la Ville.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : n° 2023-12-12

**Rapport n° 12 – Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de L'Isle-Adam auprès de la CCVO3F pour une durée de 3 ans, renouvelable à raison de 14h/semaine hors périodes de congés annuels ou non travaillées et moyennant un remboursement de la CCVO3F sur le montant des rémunérations et charges sociales versées à l'agent par la Ville au prorata du temps de mise à disposition.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : n° 2023-12-13

**Rapport n° 13 – Convention de mise à disposition des agents de police municipale de L'Isle-Adam avec la Ville de Presles.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les termes du projet de convention de mise à disposition des agents de police municipale de L'Isle-Adam et de Presles, annexée à la délibération.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : n° 2023-12-14

**Rapport n° 14 – Avenant à la convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les termes du projet d'avenant à la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : n° 2023-12-15

**Rapport n° 15 – Renouvellement de la convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour le traitement des forfaits post-stationnement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du forfait de post-stationnement.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : n° 2023-12-16

**Rapport n° 16 – Approbation simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la procédure de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'annexée à la délibération.
- **précise** que la délibération approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales (article L. 153-48 du Code de l'urbanisme).
- **précise** qu'elle fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R. 153-20 du Code de l'urbanisme.
- **précise** que la délibération sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette modification simplifiée, au siège de la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'urbanisme.

Délibération : n° 2023-12-17

**Rapport n° 17 – Acquisition d'un parking sis rue Mellet pour rétrocession dans le domaine public.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition par la ville des parcelles AS 222 et AS 224 affectées à un parking de 19 places à l'euro symbolique.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2023-12-18

**Rapport n° 18 – Acquisition de la voirie de la résidence des Genêts pour son classement dans le domaine public communal.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **acquiert** la voirie de la résidence des Genêts dénommées l'allée des Genêts à l'euro symbolique pour son intégration au domaine public routier communal.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette cession y compris en ce qui concerne le classement dans le public communal.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2023-12-19

**Rapport n° 19 – Identification des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergie renouvelable.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **identifie** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision :
  - solaire photovoltaïque sur bâtiment :

Complexe sportif Amélie Mauresmo – Allée du Docteur Cailleux - Parcelles cadastrées : AO 108 et AO 114, surface d'environ 3200m<sup>2</sup> ;  
Lycée Fragonard - rue Fragonard - Parcelle cadastrée : AO 82, surface d'environ 5000m<sup>2</sup> ;  
Centre commercial du Grand Val – boulevard de Tilsit - Parcelle Cadastrée : A 392, surface d'environ 20 000m<sup>2</sup> ;  
Supermarché E. Leclerc – Avenue Michel Poniatowski - Parcelle Cadastrée : AN 086, surface d'environ 3 250m<sup>2</sup> ;  
Ecole Balzac – Rue de l'Abbé Breuil - Parcelle Cadastrée : AO 089, surface d'environ 800m<sup>2</sup> ;  
Piscine – avenue Paul Thoureau - Parcelle Cadastrée : AP 21, surface d'environ 1200 m<sup>2</sup>.  
Ces sites sont présentés sur la carte en annexe.

- solaire photovoltaïque au sol : parcelles cadastrées A 392 et A 365 de surface 33 000m<sup>2</sup>, présentées sur la carte en annexe.
  - géothermie : parcelle cadastrée AP 3, surface de 5100 m<sup>2</sup>, présentée sur la carte en annexe.
- **charge** Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral et à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts les zones identifiées.

Délibération : n° 2023-12-20

**Rapport n° 20 – Contribution aux dépenses de fonctionnement à l'école Notre-Dame pour l'année 2023/2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le versement de la contribution obligatoire de la Ville à hauteur de 81 794,93€ aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2024.

Délibération : n° 2023-12-21

**Rapport n° 21 – Cession d'un ensemble d'équipements de sonorisation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la cession de l'ensemble d'équipements de sonorisation à la Ville de Pontoise pour la somme de 9 895,40€.

Délibération : n° 2023-12-22

**Rapport n° 22 – Avis sur les dérogations 2024 au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune les dimanches 7 et 14 janvier, 31 mars, 30 juin, 25 août, 1<sup>er</sup> et 8 septembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Délibération : n° 2023-12-23

**Rapport n° 23 – Extension du périmètre de sauvegarde et de l'artisanat.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de

fonds de commerce ou de baux commerciaux au quartier du Port, conformément au plan ci-annexé.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
- **dit** que chaque cession à l'intérieur du périmètre sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune.
- **dit** que Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à exercer, au nom de la commune ce droit de préemption.
- **procède** aux mesures d'affichage et de publicité afférentes pour rendre opposable ce périmètre élargi selon les conditions prévues aux articles R214-2 et R211-2 du code de l'Urbanisme.

Délibération : n° 2023-12-24

**Rapport n° 24 – Convention de coopération avec le conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la conclusion avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France d'une convention de coopération.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention .

Délibération : n° 2023-12-25

**Rapport n° 25 – Fonds de concours au SMBO relatif aux travaux d'aménagement du chemin de halage au niveau du Port de plaisance.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'un fonds de concours au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise relatif à l'aménagement d'un cheminement derrière le Port de L'Isle-Adam à hauteur de 67% du montant des travaux, soit pour un montant de 18 701,84€ HT.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours au Syndicat Mixte des Berges de l'Oise pour l'aménagement d'un cheminement derrière le Port de L'Isle-Adam.

Délibération : n° 2023-12-26

**Rapport n° 26 – Adoption du règlement du budget participatif de la Ville de L'Isle-Adam – Edition 2024.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement du budget participatif de la ville pour l'édition 2024, tel qu'annexé à la délibération.
- **dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2024 de la ville pour la mise en œuvre du Budget Participatif.

Délibération : n° 2023-12-27

**Rapport n° 27 – Convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam dans le cadre de l'entretien de ses réseaux d'assainissements pluviaux et unitaires et autres installations.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'entretien d'ouvrages sur les réseaux d'eaux pluviales.

Délibération : n° 2023-12-28

**Rapport n° 28 – Acceptation d’un don d’œuvres pour le musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accepte** l’abandon de l’usufruit de ces œuvres précédemment données en nue-propriété en 2014 et de donner tout pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer l’acte authentique à recevoir de Maître Desvosges, notaire à L’Isle-Adam.

Délibération : n° 2023-12-29

**Rapport n° 29 – Acceptation d’un don d’œuvres pour le musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accepter** le don de Monsieur et Madame CAYEUX.

Délibération : n° 2023-12-30

**Rapport n° 30 – Acceptation d’un don de Léon Fort.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accepte** le don de Mesdames Monique, Geneviève Fort et de Madame Faure née Fort.

**Rapport n° 31 – Bilan du SITE 2022 - 2023.**

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.



Le Maire,

*Sébastien Poniatowski*  
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

*Julita Salbert*  
Julita SALBERT